

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 2 mai 2016 portant nomination au comité consultatif du Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L.431-14 et R.431-51,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité consultatif du Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction, en qualité de représentants du ministre chargé de l'économie et des finances :

En qualité de membre titulaire Mme Constance Valigny, chef du bureau « marchés et produits d'assurance », en remplacement de Mme Anne Blondy-Touret ;

En qualité de membre suppléant M. Jean Ricard, adjoint au chef du bureau « marchés et produits d'assurance », en remplacement de Mme Lucie Castets.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 2 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
T. GROH